

FONDEMENTS

» Participation volontaire des territoires.

Sur la base du volontariat, avec un engagement commun formalisé de la collectivité territoriale et de l'office du tourisme.

» Mise en œuvre d'actions essentielles à l'accueil des personnes en situation de handicap.

- » Présence d'un référent handicap H+ au sein de l'office du tourisme, formé sur les sujets relatifs au handicap et d'un élu référent au sein de la collectivité territoriale.
- » Sensibilisation au handicap et implication des socio-professionnels du territoire
- » Offre touristique référencée, diversifiée et mise à jour.



MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DE LA DÉMARCHÉ

Un groupe expert régional pourra être consulté pour donner un avis sur les candidatures.

Engagement

Signature de la charte entre la Région, la collectivité territoriale et l'office de tourisme pour matérialiser l'engagement de la destination touristique.

Établissement d'un programme d'actions progressif

Chaque destination construit son plan d'actions en s'appuyant sur le document "annexe" proposé par les services de la Région.

Engagement bâti autour d'un socle :

- » référent désigné, acteurs touristiques investis, offre touristique référencée, diversifiée et mise à jour.

Suivi et évaluation :

- » Engagement du territoire à communiquer des bilans de fréquentation de la clientèle en situation de handicap et/ou des retours clients sur son offre touristique adaptée.
- » Possibilités de consultations de personnes en situation de handicap ou des structures expertes pour faire remonter leurs besoins et attentes.

Accompagnement régional :

- » Opérations de communication pour valoriser les destinations H+ pilotées par l'agence régionale du tourisme.
- » Actions de formation.
- » Mise en réseau et partage d'expériences, d'outils partagés.

